

Tunis le 19 mars 2021

Avis de consultation
Pour la sélection d'un auditeur externe
dans le cadre du Projet CEFEL

L'Institut National du Patrimoine (l'INP), l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (l'AMVPPC) et l'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis (l'ISMPT), en leur qualité de partenaires tunisiens du projet transfrontalier **CEFEL: Archéologie publique :Communauté, Education, Formation, Economie et labour**», financé par l'union européenne dans le cadre du Programme I EVP de coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020, lancent un Avis pour la sélection d'un auditeur externe pour l'audit de l'ensemble des dépenses effectuées dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet.

Les experts comptables et les cabinets d'expertise comptable désirant participer au présent avis, qui doivent obligatoirement faire partie de **la liste des auditeurs annexée** au présent avis, sont invités à consulter les **termes de référence annexés** qui décrivent les conditions générales et professionnelles d'admission ainsi que les modalités de soumission et la méthodologie de dépouillement des offres.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'Institut national du patrimoine 4, place du château 1008 Tunis par voie postale dans une enveloppe fermée et scellée ou directement au bureau d'ordre centrale de l'INP, ne portant que la mention « Sélection d'un auditeur externe pour l'INP, l'AVPPMC et l'ISMPT dans le cadre du projet CEFEL. **A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation** » **au plus tard le 19 avril 2021 à 11h00**. Le cachet du bureau d'ordre de l'INP fait foi. Toute offre parvenue après la date et l'horaire mentionnés sera rejetée.

Les honoraires de l'auditeur ne doivent en aucun cas dépasser le seuil de **4%** du budget global (après déduction des coûts administratifs) alloué aux trois partenaires tunisiens susvisés au sein dudit projet. Etant précisé que ledit budget s'élève à environ **1 260 000DT** (un million deux-cents-soixante-milles Dinars) pour une période de 30 mois. Le candidat retenu sera invité à signer un contrat de prestation de service avec lesdits partenaires tunisiens fixant les clauses contractuelles techniques et financières reliant les deux parties.

Termes de référence pour la sélection d'un auditeur externe:

Art. 1 – Objet

L'objet de ces Termes de référence (TdR) est d'organiser la sélection d'un auditeur externe pour l'audit de l'ensemble des dépenses effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du projet CEFEL financés par les programmes de coopération transfrontalière pour la période (2014-2020).

L'avis relatif à la sélection de l'auditeur externe sera publié par L'Institut National du Patrimoine (l'INP), l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC) et l'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis (ISMPT), partenaires tunisiens bénéficiaires de financements dans le cadre de programmes de coopération transfrontalière.

Art. 2-Conditions de participation

L'auditeur externe doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

2-1 Conditions générales:

- L'auditeur doit être un expert comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre des experts comptables de Tunisie à la date limite de la réception des offres.
- Pour les bureaux d'expertise comptable, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'expert comptable.
- Le participant ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil dans l'organisation concernée.
- Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
- Ne peuvent participer à la procédure de sélection que les experts comptables et les bureaux d'expertise comptable dont les noms figurent sur la liste annexée, détenue au niveau du Contrôle Général des Services publics à la Présidence du Gouvernement désigné en tant que Point de Contact de Contrôle (PCC) et arrêtée suite à la session de formation organisée le 23 Octobre 2019 au profit des experts comptables en concertation avec l'ordre des experts comptables de la Tunisie.

2-2 Conditions professionnelles:

Le signataire des rapports d'audit doit être un expert comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les TdR du contrat de subvention.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis ci-dessus.

L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

Art. 3 Modalités de soumission:

Les experts comptables ou les bureaux d'expertise comptable doivent envoyer leurs dossiers par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre central de l'institut national du patrimoine 4, place du château Tunis 1008.

La date limite de réception des offres est fixée dans l'avis, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Les offres parvenues après la date et l'horaire mentionnés ne seront pas prises en considération.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être visées. La dernière page doit contenir la date, la signature du participant et son cachet.

L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante « Sélection d'un auditeur externe l'INP, l'AMVPPC et l'ISMPT dans le cadre du projet CEFEL. A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »

Est rejetée toute offre :

- parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- non fermée.
- dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 4 de ces TdR.
- ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.
- dont l'expert comptable signataire des rapports ne figure pas parmi l'équipe intervenante.

Art. 4 Pièces constitutives de l'offre:

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du participant
- les TdR	dûment signés, visés et portant le cachet du candidat (du bureau).
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu' il n'était pas employé par l'INP ou l'AMVPPC ou l'ISMPT ou qu'il se sont passés au moins 5 ans de la fin de la relation de travail au sein des dites organisations.	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de vérification financière et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise (pour les bureaux d'expertise)	Déclaration portant signature de l'expert comptable, le cachet du cabinet et la date.

- Une copie du diplôme d'expertise comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe) ¹	-----
- Une attestation d'inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription à l'ordre pour l'intervenant catégorie(A) ²	-----
- CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)	CV portant la signature du participant (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures ainsi que celle du participant catégorie (A)).
- La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	liste portant signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date
- La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération	La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date NB : les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraire...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la commission
Les documents financiers	Les obligations du participant
L'offre financière en toutes lettres et en chiffre	dûment signée, visée et portant le cachet du candidat (ou du bureau).

Art. 5 Examen des candidatures

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'auditeur externe sont examinées par la Commission compétente auprès de l'INP.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

La commission compétente peut inviter Le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les participants qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres dans les sept jours (ouvrables) suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au bureau d'ordre de l'INP.

L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non présentation des documents requis.

¹ La vérification de ce document sera assurée par la commission compétente

² Idem

Art. 6 Méthodologie de dépouillement des offres :

6-1 -Offre technique

La Commission évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points
Ancienneté d'inscription du participant dans l'ordre des experts comptables (du participant signataire des rapports pour les bureaux d'expertise comptables participants)	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 03 ans :30 points Entre 03 et 07 ans: 35 points Au-delà de 07ans:40 points 	40
Nombre de missions en tant qu'auditeur de programmes ou de projets de coopération (internationale, régionale, multilatérale, bilatérale...).	<ul style="list-style-type: none"> 10 points pour chaque mission dans la limite de 60 points³ 	60
Le Total		100

6-2 Offre financière

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

Exemple :

Supposons que 4 offres financières sont parvenues au bénéficiaire comme suit :

N° de l'Offre	Montant (Milles Dinars)
1	65
2	40
3	20
4	85

Le nombre de points octroyés à chaque offre sera comme suit :

Offres (classées par ordre croissant)	Montant (Milles Dinars)	Nombre de points
3	20	100
2	40	50
1	65	30,77
4	85	23,53

Et ce en appliquant la formule suivante (pour cet exemple) : $100 * 20 / OF$

³ Ne seront prise en compte par la commission que les missions dont l'auditeur apporte une pièce justificative de son accomplissement (contrat, convention, note d'honoraire...)

6-3 Note globale

La note globale (NG) est calculée selon la formule suivante :

$$NG = (NT + NF) / 2$$

La Commission compétente sera responsable de :

- Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion. Les participants non retenus ne pourront contester, pour quelques motifs que ce soit, le bien fondé du choix de la commission, ni être indemnisés de ce fait.
- Arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

Art. 7 – Mentions supplémentaires

- La signature du contrat entre l'INP, l'AMVPPC et l'ISMPT, d'une part et l'auditeur, d'autre part nécessite la validation préalable du choix de l'auditeur par le Contrôle Général des services Publics en sa qualité de Point de Contact de Contrôle (PCC) des programmes.
- Les honoraires de l'auditeur seront pris en charge comme suit :

Partenaire bénéficiaire du financement	Contribution aux honoraires de l'auditeur
L'INP	31.65 %
L'AMVPPC	32.91 %
L'ISMPT	35.44 %

Liste des auditeurs potentiels des projets financés dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière

N°	NOM ET PRENOM/RAISON SOCIALE	ADRESSE	TEL	FAX	ADRESSE MAIL
1	2S CONSULTING REPRÉSENTÉE PAR M. SELIM KOUIDHI	APPT B04 2EME ETAGE RESIDENCE LES CASCADES 1 RUE DU LAC HURON LES BERGES DU LAC TUNIS 1053	71 65 54 48	_	sofiene.bahi@2sfirms.com
2	A3C REPRÉSENTÉE PAR M. NOUREDINE ZOUGAH	AV DU JAPON TOUR NARCISSE BR 5-3 MONTPLAISIR TUNIS 1073 TUNISIA	71 90 85 01	71 90 64 11	n.zougah@topnet.tn
3	ABDELHEDI WAJDI	RESIDENCE LES LILAS BLOC B 5EME ETAGE N B11 CENTRE URBAIN NORD TUNIS 1082	71 94 82 14	71 94 81 77	wajdiabdelhedi@wab-expert.com
4	ABS REPRÉSENTÉE PAR M. MONCEF SELLAMI	GOLDEN TOWER BLOC B BUREAU 11-1 CENTRE URBAIN NORD TUNIS 1080	70 03 31 55	71 88 96 41	sellami.moncef@absaudit.tn
5	ACB REPRÉSENTÉE PAR M. ZIED KHEDIMALLAH	IMM ZARRAD APPT 24 LES JARDINS DU LAC TUNIS 1053	71 19 80 55	71 19 80 31	ziedkhedimallah@topnet.tn
6	ALOUINI NIZAR	18 RUE IBN KOUTAIBA EL MENZAH 7 ARIANA 2037	71 75 55 92	71 75 08 27	cab.alouini@gnet.tn
7	AMMOUS HASSEN	IMMEUBLE CERCLE DES BUREAUX,B.M7, CENTRE URBAIN NORD, 1082, TUNIS - TUNISIE	71 94 85 61	71 94 85 61	hassen.ammous@cha-consulting.com
8	ATS AUDIT REPRÉSENTÉE PAR M. MOHAMED YASSINE RABAH	BUREAU D4, RESIDENCE LE PALAIS DU GOLFE RUE LAC MALAREN LES BERGES DU LAC TUNIS 1053	71 65 91 91	71 65 92 47	yassine.rabah@laposte.net
9	AUDEXA REPRÉSENTÉE PAR M. WALID BOUCHOUCHA	INTERNATIONAL CITY CENTER 3 BLOC B BUREAU 3-2 CENTRE URBAIN NORD TUNIS 1082	70 03 41 90	70 81 70 83	walid.bouchoucha@audexa.com
10	AUDIT & MANAGEMENT PARTNERS REPRÉSENTÉE PAR M. MOEZ KTARI	2 IMP MOHAMED MARZOUKI EL MENZAH 8 ARIANA 2037	71 70 42 10	71 704 794	ampartners@gnet.tn
11	AUDIT AND CONSULTING OFFICE REPRÉSENTÉE PAR M. MOUNIR HBAIEB	RESIDENCE OMAR BLOC B B4-6 MONTPLAISIR TUNIS	71 90 63 80	71 90 63 82	mahdi.gargouri@aco-audit.tn
12	BDO TUNISIE REPRÉSENTÉE PAR M. ADNENE ZGHIDI	IMMEUBLE ENNOUR 3ÈME ÉTAGE CENTRE URBAIN NORD. 1082 TUNIS	71 754 903	71 753 153	bdo@bdo.com.tn
13	BEN DHAOUIA MOHAMED BÉCHIR	AV. TAHAR GHARSA - IMMEUBLE GOLDEN TOWERS - BLOC B 1ER ETAGE - APP 1.6 - CENTRE URBAIN NORD - 1003 TUNIS	97 11 33 03	71 71 71 20	bendhaouia@gmail.com
14	BEN HADJ MBAREK IMED	MONPLAISIR 81, AVENUE KHEIREDDINE PACHA "PACHA CENTRE" BLOC A 4EME ETAGE BUREAU N°A16 TUNIS 1073	71 90 06 03	71 90 06 03	ibmconsulting@gnet.tn
15	BEN HAMED ABDESLEM	81 AVENUE HABIB BOURGUIBA - MAMIA PALACE - B3.4 – 3ÈME ETAGE – 2080 ARIANA	71 717 120	71 71 71 20	benhamed.abdeslem@gmail.com
16	BEN LAKHAL CHOKRI	ESPACE TUNIS,BLOC B, BUREAU 1.4, 1ER ETAGE MONTPLAISIR TUNIS 1073	71 90 39 08	71 90 61 65	benlakhhal.chokri@yahoo.fr
17	BEN MABROUK ANIS	RESIDENCE MAZAR APPT 1 BLOC A 3EME ETAGE L'AOUINA TUNIS 2045	25 23 45 06	_	anisbm2005@yahoo.fr

18	BESSASSI TOUHAMI	CENTRE D'AFFAIRES LE MONTPLAISIR - 7EME ETAGE - BUREAU A74 - MONTPLAISIR TUNIS 1073	71 90 47 17	36 36 22 86	t.bessassi@tbs-conseil.tn
19	BOUSNINA SKANDER	IMM TAMAYOUZ APPARTEMENT E3 3EME ETAGE CENTRE URBAIN NORD TUNIS 1082	71 94 80 90	71 94 80 91	sbousnina@planet.tn
20	BS CONSEIL REPRÉSENTÉE PAR MME THOURAYA SAYAH	7 BIS RUE ALI AYARI EL MENZAH 9A - 1013 TUNIS TUNISIE	71 88 89 65	71 87 14 75	sayah.thouraya@bsconseil.tn
21	BUSINESS ADVICE & ASSURANCE REPRÉSENTÉE PAR MME CYRINE BEN ROMDHANE EP BEN MLOUKA	18 RUE IBN BASSEM - EL MENZAH IV - 1004 TUNIS	71 234 552	71 234 519	cyrine.benmlouka@b2a.com.tn
22	C.C.F. AUDIT REPRÉSENTÉE PAR M. MOHAMED HABIB LANDOULSI	3, RUE ABDELHAMID IBN BADIS 1002 - TUNIS BELVÉDÈRE	71 84 88 84	71 84 87 67	landoulsi.ccfaudit@gnet.tn
23	CAPIF REPRÉSENTÉE PAR M. MOHAMED JEDIDI	IMM ETTAMAYOUZ APPT G2 2EME ETAGE CENTRE URBAIN NORD TUNIS	71 94 85 34	71 94 85 34	capif.cjm@planet.tn
24	CEGAUDIT REPRÉSENTÉE PAR M. LOTFI HAMMI	COMPLEXE YASMINE TOWER BLOC B APPT B2.4 AVENUE DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD TUNIS 1082	71 94 75 90	71 94 75 99	cegaudit.hl@planet.tn
25	CFA REPRÉSENTÉE PAR M. ENIS ABID	45, AV. HABIB BOURGUIBA, LE COLISÉE - ESC. D - BUREAU 326 - TUNIS	98 54 36 53	71 33 00 91	abid.enis@hexabyte.tn
26	CHAABOUNI SONIA	RESIDENCE TUNIS CARTHAGE BLOC B BORJ BACCOUCHE ARIANA 2027	71 70 02 47	_	sck.expert@yahoo.fr
27	CHAARI MOHAMED ANIS	RTE KAIED MHAMED KM1,5 IMM KRICHEN 3002 - SFAX	50 50 90 02	_	a.chaari@gmail.com
28	CHARFEDDINE MOHAMED AMINE	ESPACE TUNIS BUREAU 1.4 BLOC B MONTPLAISIR TUNIS	53 61 22 90	_	amine_charf@yahoo.fr
29	CONSULTING & FINANCIAL FIRM-CNF REPRÉSENTÉE PAR M. WALID BEN AYED	5 RUE SUFEITULA MUTUELLEVILLE TUNIS 1002	71 84 11 19	71 84 11 60	walid.benayed@cnf-tn.com
30	CONSULTING MANAGEMENT & GOVERNANCE REPRÉSENTÉE PAR M. HAYTHEM AMOR	OMEGA CENTER-6ÈME ÉTAGE-APPARTEMENT N° 24, LES BERGES DU LAC IL-TUNIS-TUNISIE	71 26 81 22	71 268 144	hamor.cmg@topnet.tn
31	DAMMAK LOTFI	IMMEUBLE NARIMANE APPT B3-4 RUE CHATT MARIEM / PAR AVENUE KHEIREDDINE PACHA MONTPLAISIR TUNIS 1073	71 90 62 17	71 90 59 24	lotfi.dammak@planet.tn
32	EL ABED AYMEN	ENNASR 1 RUE ARIANA EL WOUROUD RESIDENCE LES JASMINES BLOC B APPART B 01 ARIANA	70 85 31 46	70 85 31 46	eci@gnet.tn
33	EL HADJ SALAH ASLAM KARAM	3 RUE EL FELL BARDO 2 TUNIS 2000	97 47 69 80	_	aslankaram@gmail.com
34	EMRAUD REPRÉSENTÉE PAR MME MAKNI FATMA	ROUTE DE SOUKRA KM 1 IMMEUBLE SOKRA PALACE APPT 32 3EME ETAGE SFAX 3003	74 46 39 97	74 46 39 96	cmf.expertise@yahoo.fr
35	EXACOM AUDIT REPRÉSENTÉE PAR M. ABDERRAZEK SOUEI	35 AVENUE HABIB BOURGUIBA (EX AVENUE DE L'UMA) COMPLEXE FLORENCE 1 APPT A43 4EME ETAGE LA SOUKRA ARIANA 2036	70 69 88 45	71 69 05 36	contact@exacomaudit.com
36	EXPERTISE ET CONSEIL ENTREPRISE REPRÉSENTÉE PAR M. MASMOUDI ALI	44 RUE DU CORDOUE EL MANAR 1 TUNIS 2092	71 87 15 00	71 88 86 98	ali.masmoudi@gmail.com

37	FATNASSI MOHAMED	52 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN TUNIS 1001	71 34 13 42	71 34 13 29	mohamed.fatnassi@planet.tn
38	FIDUCIA CONSEIL AUDIT REPRÉSENTÉE PAR M. MONTASSAR MANSOURI	CENTRE URBAIN NORD RÉSIDENCE MALEK CENTRE BUREAU N°2 5ÈME ÉTAGE TUNIS-TUNISIE	71 82 22 15	71 82 22 17	montassar.online@planet.tn
39	GANTRI MOHAMED ALI	25 AVENUE HABIB BOURGUIBA IMM LASSOUED 2EME ETAGE ZARZIS MEDNINE	75 68 14 66	75 68 14 66	gantrimohamedali@yahoo.fr
40	GOLDEN AUDIT & MANAGEMENT REPRÉSENTÉE PAR M. ZOUAOUI MOHAMED KHAMES	162 UMA SOUKRA OMRANE CENTRE B.1.5 ARIANA 2035	71 86 80 50	71 86 80 51	mohamed5zouaoui@yahoo.fr
41	GUIZANI SAMIA	ESPACE TUNIS BLOC C 4 EME ETAGE APPT 1 MONTPLAISIR TUNIS 1073	71 90 37 14	71 90 37 14	samia.guizani@gmail.com
42	HADJKACEM TAHER	13 RUE DES JUGES - 1ER ÉTAGE-BUREAU N°5 MENZAH 6-ARIANA-2091-TUNIS	70 81 65 20	70 81 65 21	taher.hadjkacem@thk.com.tn
43	HAMED MOHAMED	81 AVENUE HABIB BOURGUIBA MAMIA PALACE B3.4 ARIANA ARIANA 2080	71 71 71 20	50 02 70 90	cmh.expertise@yahoo.fr
44	HM CONSULTING REPRÉSENTÉE PAR MME MARIEM FEKI	8 RUE BACHAR IBNOU BORD CITE NOZHA ARIANA 2080	24 29 39 49	71 70 97 26	mariem.feki@hmconsulting.com.tn
45	HORIZONS AUDIT AND CONSULTING REPRÉSENTÉE PAR M. KARIM SETHOM	RÉSIDENCE INES, BOULEVARD DE LA TERRE, APPART B 5.2, CENTRE URBAIN-NORD 1003 TUNIS	71 82 27 23	71 82 27 24	karim.sethom@horizons-audit.com
46	INFINIA EXPERTISE REPRÉSENTÉE PAR MME IMENE RASSAA	11C RUE IMAM EL BOUKRI MONTPLAISIR TUNIS 1073	97 83 55 45	71 90 90 60	imen.rassaa@laposte.net
47	JMAL ABDELAZIZ	AVENUE DE L'INDÉPENDANCE, IMMEUBLE TUNIS CARTHAGE, BLOC A, 5ÈME ÉTAGE, BUR. A23 (AU BORD DE LA ROUTE X) - 2027 ARIANA	71 71 06 00	71 71 06 01	jmal.abdelaziz@planet.tn
48	KAABI NAIM	IMM.ZARRAD-A24-JARDINS DU LAC-LAC II-TUNIS	71 19 80 55	71 19 84 46	naim.kaabi@planet.tn
49	KDH PARTNERS REPRÉSENTÉE PAR M. KHALIL SABBAGH	71 AVENUE ALAIN SAVARY BLOC C ETAGE 9 APP 91- 92 - 93, CP 1003 TUNIS TUNISIE	71 77 22 33	71 77 19 51	Khalil.sabbagh@ecovis.tn
50	KETATA RIDHA	ROUTE DE TENIOUR KM 2 IMM LES JUMEAUX 4EME ETAGE SFAX 3002	74 44 00 99	74 44 45 44	ridha.ketata@c2k.tn
51	LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIÉS - MTBF REPRÉSENTÉE PAR M. LASSAAD BORJI	IMMEUBLE PWC, RUE DU LAC D'ANNECY, 1053 LES BERGES DU LAC - TUNIS	71 16 00 00	71 86 17 89	lassaad.borji@tn.pwc.com
52	LOUATI MOHAMED ALI	COIN RUE HEDI KHFECHA ET RUE DE GABES 2EME ETAGE BUREAU N°1 ARIANA 2080	70 74 09 73	-	cabinetmedalilouati@gmail.com
53	MABROUK TALEL	RUE LAC MALAREN, RÉS. LE PALAIS DU GOLF, BUR. D4, 2ÈME ÉTAGE, 1053 LES BERGES DU LAC	71 659 191	71 659 247	talel.mabrouk@gnet.tn
54	MALLEK AREF	COMPLEXE YASMINE TOWER, BUREAU A5.5, CENTRE URBAIN NORD, TUNIS	71 94 75 38	71 94 75 39	cam@cam.com.tn
55	MANAGEMENT & AUDIT SERVICES REPRÉSENTÉE PAR M. MOHAMED MASMOUDI	IMMEUBLE TUNIS CARTHAGE BLOC C 2EME ETAGE APPT N° C14 ARIANA 2027	71 71 82 20	71 71 82 38	mohamed.masmoudi@cmas.tn

56	MANAGEMENT BUSINESS CONSULTING REPRÉSENTÉE PAR M. LOTFI SELLAMI	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU IMMEUBLE CENTRE BABEL BLOC A 3EME ETAGE MONTPLAISIR TUNIS 1073	71 90 24 39	71 90 42 31	mbcaudit@planet.tn
57	MARZOUKI FITOURI AWATEF	92 RUE 8600 LA CHARGUIA I TUNIS 2035	71 77 12 12	71 77 10 44	awateffitouri@orange.tn
58	MENA AUDIT & ADVISORY REPRÉSENTÉE PAR M. ZAAG SEIFALLAH	08 RUE DOCTEUR ALPHONSE LAVERAN BELVÉDÈRE 1002 TUNIS	71 89 40 79	71 89 40 45	zseifallah@m2atunisie.com
59	MILADI KAÏS	13 RUE CHEIKH TAIEB SIALA CENTRE URBAIN NORD TUNIS 1082	71 23 83 18	71 75 59 14	kais.miladi@topnet.tn
60	MZAH MOHAMED HÉDI	7, RUE HOOKER DOOLITTLE IMM SMART APPT N°24 7EME ETAGE BELVEDERE TUNIS 1002	71 89 39 52	71 89 39 52	hedi.mzah@planet.tn
61	OUALI HILAL	RUE DES EMERAUDES RESIDENCE ZARRAD DEUXIEME ETAGE BUREAU A13 LES BERGES DU LAC TUNIS 1053	71 19 12 22	70 20 12 06	hilal.ouali@gmail.com
62	OUANNES SAMI	RESIDENCE ALEXANDRIN 3EME ETAGE BUREAU B 3.7 10 AVENUE HABIB BOURGUIBA MEGRINE - BEN AROUS 2033	71 42 86 52	71 45 15 53	s.ouannes@gnet.tn
63	OUNI SABER	RUE LAC TURKANA IMMEUBLE NOUR EL BOUHAIRA ENTRÉE B 4EME ÉTAGE LES BERGES DU LAC TUNIS 1053	56 49 18 38	_	sabexpertcomptable@gmail.com
64	REJEB KARIM	N°162 AV DE L'UMA- OMRANE CENTER BUREAU B.2.3- LA SOUKRA- 2036 ARIANA	71 86 83 81	71 86 81 99	karim.rejeb@businesskeys.tn
65	REKIK FAÏEZ	IMM LAGUNA SQUARE BLOC A N° 6 CITÉ LES PINS LES BERGES DU LAC II - 1053 TUNIS	71 26 85 36	70 20 12 18	faiez.rekik@cfracaudit.com
66	RIAHI ARBIA	AVENUE DE LA LIBERTE IMMEUBLE N°129 2EME ETAGE TUNIS	98 64 90 73	_	arbia.riaahi@gmail.com
67	SASSI JAMEL	16 AVENUE HEDI NOUIRA RESIDENCE VINCI APPT B1-7 ENNASR II ARIANA	70 83 00 90	70 83 00 90	jsconsulting@planet.tn
68	SNOUSSI FAOUZI	RUE SIDI EL HENI ESPACE TUNIS BLOC I – 1ER ETAGE APPT 3 MONTPLAISIR TUNIS 1073	71 95 03 85	71 95 03 91	cabinetf.snoussi@topnet.tn
69	SNOUSSI HAITHEM	RUE LAC TOBA IMMEUBLE BOUGASSAS LES BERGES DU LAC TUNIS 1053	71 76 25 14	71 96 25 95	haitthem.snoussi.expert@gmail.com
70	SOCIETE GENERALE D'EXPERTISE COMPTABLE REPRÉSENTÉE PAR M. WISSEM OUERHANI	21 AVENUE DES ETATS UNIES D'AMERIQUE BELVEDERE TUNIS 1002	71 89 31 50	71 89 30 50	sogecoaudit@gmail.com
71	THABET KHALED	49 AVENUE DE L'UMA IMM EL EMYRA 2EME ETAGE BUREAU N°2 LA SOUKRA ARIANA 2036	70 69 61 57	71 96 02 10	contact@cktaudit.com
72	TMF CONSULTING REPRÉSENTÉE PAR M. MOUNIR SOUISSI	IMMEUBLE CARTHAGE PALACE, 5ÈME ÉTAGE, BUREAU A.51, CENTRE URBAIN NORD, 1082 - TUNIS, TUNISIE	36 36 37 50	71 94 79 50	office@tmf-consulting.com
73	TRABELSI ACHRAF	IMMEUBLE SOLTANA APPRT N°22 TAIEB MHIRI LAOUNIA 2035	70 94 31 02	_	trabelsiachraf50@yahoo.fr
74	TRIGUI AHMED	IMMEUBLE TUNIS CARTHAGE BUREAU A24, 5ÈME ÉTAGE BLOC A ARIANA 2080	71 71 64 79	71 71 64 79	trigui.ahmed@topnet.tn

75	WAYS TO PROGRESS REPRÉSENTÉE PAR M. ISLEM RIDANE	41, RUE TAREK IBN ZIED, MUTUELLEVILLE, 1082 – TUNIS	71 84 17 33	71 84 22 47	i.ridane@wap.com.tn
76	YAICHE ANIS	ROUTE DE TÉNIOUR KM 1,5 IMMEUBLE RAMIA 3002 SFAX TUNISIE	74 23 69 44	74 23 68 78	anis.yaiche@ayconseil.tn
77	YANGUI CHAMS EDDINE	APP B34 3EME ETAGE RESIDENCE SAPHIR 9 AVENUE HABIB THAMEUR MANOUBA 2010	71 60 74 86	71 60 74 83	chams.yangui@gmail.com
78	ZOUAIDI ALI	52 BIS RUE PIERRE DU COUBERTIN TUNIS 1001	71 25 51 10	71 25 49 32	a.zouaidi@gnet.tn
79	ZOUARI GHORBEL CHÉRIFA	RUE DU LAC MALARENE RESIDENCE ERRIHAB BLOC D APPT 102 LES BERGES DU LAC TUNIS 1053	71 96 59 87	71 96 51 93	ghorbel.conseil@gnet.tn